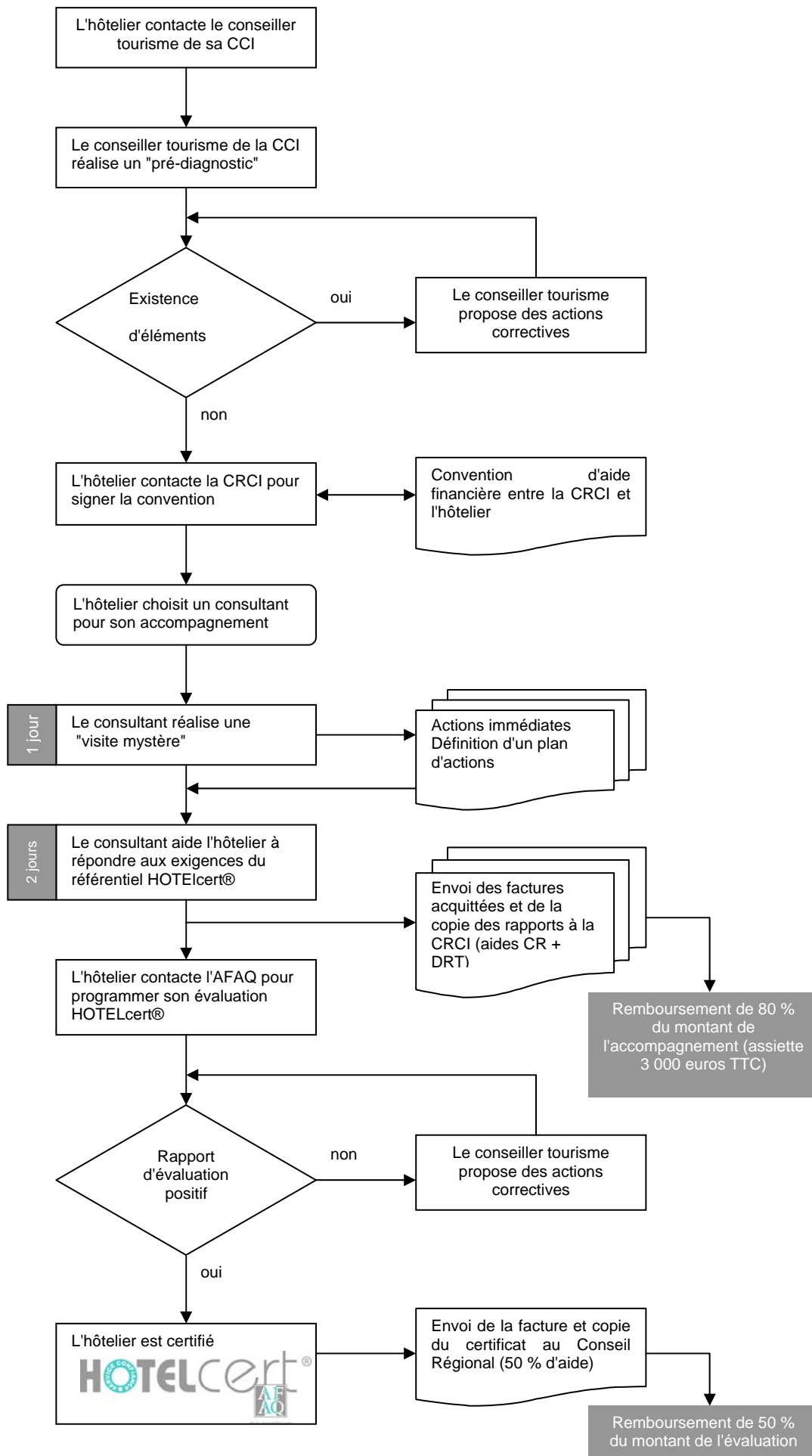


Schéma synthétique de la démarche HOTELcert®



DEROULEMENT HOTELcert®

PHASES DE L'OPERATION	DETAILS	COUTS & AIDES
Accompagnement par les conseillers tourisme des CCI	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement variable selon les CCI • Quand l'hôtelier est "prêt" il adresse un courrier à la CCI 	Selon les CCI
Accompagnement par un consultant	<ul style="list-style-type: none"> • Signature d'une convention CCI-hôtelier • Visite mystère et accompagnement par le consultant (3 jours environ) • L'hôtelier sera remboursé par la CCI sur présentation de factures acquittées, selon le taux d'aide indiqué 	Aides CR et DRT : <ul style="list-style-type: none"> • Assiette éligible : 3 000 euros TTC • Taux de subvention : 80 % (aide maximum 2 400 euros) en cas de dépassement les frais sont à la charge de l'hôtelier
Audit de certification par AFAQ	<ul style="list-style-type: none"> • L'hôtelier s'inscrit pour une évaluation auprès d'AFAQ et adresse une lettre d'intention au CR • L'hôtelier sera remboursé par le CR (ou le CG), selon le taux d'aide indiqué, sur présentation du certificat et de la facture AFAQ 	Aides CR et CG : <ul style="list-style-type: none"> • Coûts selon le nombre d'étoiles et de chambres, exemple : 910 euros HT pour 2* et 31 à 60 chambres • Taux de subvention du CR (ou du CG) : 50 %
Audit de suivi par AFAQ (après 18 mois)	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'aide prévue 	Coûts selon le nombre d'étoiles et de chambres, exemple : 704 euros HT pour 2* et 31 à 60 chambres
Audit de renouvellement (après 3 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'aide prévue 	Coût identique à la certification initiale